

Coordonnées du distributeur

NOM : BANQUE MANUVIE DU CANADA

ADRESSE : 500 KING ST. NORTH

PO Box 1665, WATERLOO (ONTARIO) N2J 5A1

Sommaire du produit – Garanties de voyage – Forfait bancaire tout inclus Manuvie

Les garanties d'assurance sont comprises dans votre Forfait bancaire tout inclus Manuvie, sans frais supplémentaires.

COMMENT COMMUNIQUER AVEC NOUS

ASSUREUR :

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie)

Inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de client 2000737614

Adresse :

Marchés des groupes à affinités

250 Bloor Street East

Toronto (Ontario) M4W 1E5

Téléphone : 1 844 323-7053

Courriel : banque_manuvie@manuvie.com

Site Web : manuvie.ca

La Nord-américaine, première compagnie d'assurance

Inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de client 2000998244

Adresse :

Marchés des groupes à affinités

250 Bloor Street East

Toronto (Ontario) M4W 1E5

Téléphone : 1 844 323-7053

Courriel : banque_manuvie@manuvie.com

Site Web : manuvie.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

L'Autorité des marchés financiers peut vous fournir des renseignements sur les obligations de votre assureur ou de votre distributeur.

Site Web : lautorite.gc.ca

Police établie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie ») et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance (« La Nord-Américaine »), filiale en propriété exclusive de Manuvie.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'EXAMEN DU PRÉSENT SOMMAIRE

« Vous » a un sens précis

Sauf indication contraire, lorsque nous nous adressons à « vous », nous faisons référence à la personne qui est titulaire d'un compte bancaire courant de la Banque Manuvie en vertu de l'entente d'utilisation associée au Forfait bancaire tout inclus.

Le terme « voyage » a une signification précise

Le mot « voyage » fait référence à la période allant de la date de départ à la date de retour prévue.

Les mots en italique ont une signification précise

Les mots et expressions en italique sont définis à la fin du sommaire (section [6. Définitions](#)). Pensez à lire ces définitions si vous avez des questions.

Il s'agit d'un sommaire

Vous pouvez consulter les renseignements complets dans le certificat d'assurance à l'adresse :

https://www.manuvie.ca/content/dam/consumer-portal/documents/fr/insurance/credit-card-insurance/manulife-bank-credit-cards/all-in-banking/certificat_dassurance_du_forfait_bancaire_tout_inclus.pdf

Vous pouvez également en obtenir une copie sur notre site Web à l'adresse :

<https://www.manuvie.ca/particuliers/assurance/regimes-assurance-association/carte-de-credit-banque-manuvie.html>

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Avant votre départ

- Répondez-vous à tous les critères d'admissibilités? Si ce n'est pas le cas, vous pourriez ne pas être couvert. Pour le vérifier, lisez la section [1. Qui peut être assuré](#).
- Est-ce que vous, ou l'une des personnes que vous voulez assurer *avez un problème de santé* qui n'est pas *stable*? Le cas échéant, les frais liés à *l'affection médicale* pourraient ne pas être couverts.

N'OUBLIEZ PAS

Tous les montants de ce sommaire sont exprimés en dollars canadiens.

Sauf indication contraire, toutes les couvertures sont établies par personne.

Veuillez fournir des renseignements complets et exacts.

Si vous faites une fausse déclaration ou si vous omettez de divulguer certains renseignements avant ou pendant la période de couverture, nous pourrions refuser votre demande de règlement.

1. QUI PEUT ÊTRE ASSURÉ

Conditions d'admissibilité aux garanties liées aux voyages indiquées dans le présent sommaire

Vous êtes admissible à la couverture d'assurance si vous répondez à toutes les exigences ci-dessous. Certaines garanties peuvent comporter des exigences supplémentaires.

- Vous devez avoir 30 jours ou plus.
- Vous habitez au Canada.
- Votre *compte* doit être ouvert.

Si vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité, l'assurance n'est pas valide, vous ne serez pas couvert et votre demande de règlement ne sera pas remboursée.

Frais et coûts

Les couvertures d'assurance sont incluses avec votre *compte* Forfait bancaire tout inclus Banque Manuvie, sans frais additionnels.

2. LA DURÉE DE VOTRE ASSURANCE

La durée de votre assurance dépend de la durée de votre voyage.

Toutes les couvertures prennent fin à la date à laquelle votre *compte* est fermé, ou selon ce qui est indiqué dans le [certificat](#).

3. ENDROIT OÙ S'APPLIQUE VOTRE ASSURANCE

Votre assurance s'applique dans le monde entier.

Attention : Des exclusions peuvent s'appliquer si le gouvernement du Canada publie un avis déconseillant aux voyageurs de voyager dans une région ou un pays.

4. SOMMAIRE DES GARANTIES LIÉES AUX VOYAGES

PERTURBATION DE VOYAGE

Nous rembourserons les frais raisonnables et habituels pour certains sinistres couverts si votre voyage est interrompu et que vous devez retourner à votre *lieu de résidence* plus tôt ou plus tard que la date prévue de votre retour. Veuillez lire la rubrique [Certificat d'assurance Perturbation de voyage](#) pour obtenir la liste complète des sinistres couverts, des limites de remboursement, des exclusions et des frais que nous ne couvrons pas.

Montant maximum couvert : 2 000 \$ par voyage jusqu'à un maximum global de 10 000 \$ sur le *compte* par année

Frais couverts en cas d'interruption de voyage

Voici un aperçu des frais d'interruption de voyage que nous remboursons. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez lire la rubrique « Qu'est-ce qui est couvert par la garantie Perturbation de voyage? » du [certificat](#).

- La partie prépayée et inutilisée du voyage qui n'est ni remboursable ni transférable à une autre date, ou le coût additionnel pour vous rendre à la destination suivante;
- Le billet d'avion aller simple en classe économique, selon l'itinéraire le plus économique, pour vous rendre à la destination suivante;
- Le billet d'avion aller simple en class économique pour votre retour à votre *lieu de résidence*.

Attention : Nous ne remboursons pas le billet de retour que vous avez acheté, mais nous couvrons le coût d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour *votre* retour à *votre lieu de résidence*.

Exclusions relatives à la garantie Perturbation de voyage

Les frais liés à certaines circonstances que nous ne couvrons pas sont décrits dans cette section. Pour obtenir la liste complète des exclusions, veuillez lire la rubrique « Ce qui n'est pas couvert l'assurance Perturbation de voyage » du [certificat](#).

- Les pertes survenues à la date de fermeture du *compte*
- Les frais d'annulation de voyage engagés avant votre date de départ
- Le *problème de santé* ou le décès d'une personne malade lorsque le but du voyage est de rendre visite à cette personne
- Les frais liés à des troubles mentaux ou émotifs mineurs (anxiété)
- Les frais liés à des événements dont vous auriez dû savoir qu'ils pouvaient survenir
- Frais liés à des *problèmes de santé* préexistants :

Si, au moment où vous souscrivez cette assurance, vous avez un *problème de santé* qui n'est pas *stable* dans les trois mois précédant la date de votre départ, nous ne fournirons pas de couverture pour ce problème. Votre *problème de santé* n'est pas *stable* si vous avez de nouveaux symptômes, ou si vous avez un *changement de médication* ou de *traitement* au cours de la période de stabilité.

5. COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

Communiquez avec le Centre d'assistance au :

- 1 877 251-4521 (sans frais), à partir du Canada et des États-Unis, ou
- au +1 519 251-7803, à frais virés, en provenance d'autres pays, lorsque ce service est offert.

Vous pourrez également télécharger l'application mobile TravelAid^{MD}.

Remarque : Les services administratifs et de règlement sont fournis par Active Claims Management Inc. Manuvie a désigné Active Claims Management (2018) Inc., exerçant ses activités sous les noms « Active Care Management » [Administration des Soins Actifs], « ACM », « Gestion Global Excel » ou « Global Excel », en tant que fournisseur de tous les services d'assistance et de règlement au titre du contrat.

VOS DROITS SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC NOTRE DÉCISION OU SI VOUS VOULEZ DÉPOSER UNE PLAINTÉ

1. Vous pouvez nous demander de réexaminer votre demande de règlement

Vous pouvez communiquer avec le Service à la clientèle et, si vous n'êtes toujours pas satisfait, avec le Bureau de l'ombudsman de Manuvie.

Pour en savoir plus : manuvie.ca/particuliers/soutien/pour-nous-joindre/regler-une-plainte

2. De plus, vous pouvez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

L'Autorité des marchés financiers examinera votre dossier et peut nous aider à trouver une solution ensemble, comme offrir des services de résolution des différends.

Pour en savoir plus : autorite.qc.ca/grand-public/assistance-et-plainte/

3. Vous pouvez contester notre décision devant un tribunal

Votre poursuite doit être intentée dans le délai de trois ans prescrit par le Code civil (délai de prescription). Nous vous recommandons de consulter un conseiller juridique pour obtenir des renseignements sur vos droits et le processus de révision.

6. DÉFINITIONS

compte – Compte bancaire courant de la Banque Manuvie en vertu de votre entente d'utilisation associée au Forfait bancaire tout inclus.

changement de médication – Diminution ou augmentation de la dose ou de la fréquence d'utilisation d'un médicament, arrêt d'un médicament et/ou prescription d'un nouveau médicament.

Exceptions : le rajustement habituel du Coumadin, de la warfarine ou de l'insuline, à condition que ce médicament ne soit pas une nouvelle ordonnance ou qu'il n'ait pas cessé d'être pris, et qu'il n'y ait pas eu de changement à votre *problème de santé*; et le remplacement d'un médicament de marque par un médicament générique dont la posologie n'a pas été modifiée.

lieu de résidence – Province ou territoire où vous résidez au Canada.

problème de santé – Maladie, blessure, affection, symptômes, complications d'une grossesse durant les trente et une (31) premières semaines de grossesse.

stable – Un *problème de santé* est stable et maîtrisé si tous les critères ci-dessous sont remplis :

- aucun nouveau symptôme ne s'est manifesté;
- les symptômes existants ne sont ni plus fréquents ni plus marqués;
- un médecin n'a pas établi que le *problème de santé* s'était aggravé;
- aucun résultat de tests n'indique une aggravation possible du *problème de santé*;
- aucun médecin n'a fourni, prescrit ou recommandé un nouveau médicament, ni prescrit ou recommandé un *changement de médication*;
- un médecin n'a pas fourni, prescrit ou recommandé un nouveau *traitement* ou un changement de *traitement*;
- aucune admission dans un hôpital ou une clinique spécialisée n'a été requise;
- un médecin n'a pas conseillé qu'un spécialiste soit consulté ni que de nouveaux tests soient effectués, et aucun test, pour lequel les résultats n'ont pas été communiqués, n'a été fait.

traitement – Hospitalisation, prescription de médicaments (incluant ceux à prendre au besoin), actes de nature médicale, thérapeutique, diagnostique ou chirurgicale prescrits, accomplis ou recommandés par un praticien autorisé.

Attention : Toute référence aux tests, aux résultats de tests ou aux examens exclut les tests génétiques. Par « test génétique », on entend un test qui analyse l'ADN, l'ARN ou les chromosomes à des fins de prédiction d'une maladie ou des risques de transmission verticale, de surveillance, de diagnostic et de pronostic.

^{MD} TravelAid est une marque déposée d'Active Claims Management (2018) Inc. que Manuvie et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

Manuvie, Banque Manuvie, le M stylisé et Banque Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. C.P. 670, succ. Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande.

Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/a-propos-de-nous/accessibilite.html pour obtenir des précisions.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2021. Tous droits réservés.